


# APPERÇU DES DÉPENSES DES DIVERS OBJETS D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

*Présenté au comité d'instruction publique,*

PAR LAKANAL, député à la Convention nationale par le département de l'Arriège;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU COMITÉ D'INSTRUCTION.

---

## ÉCOLES PRIMAIRES.

QUATRE-VINGT-NEUF districts ont envoyé des états de leurs arrondissemens d'écoles primaires; et, en les adoptant tels qu'ils sont, il en résulte 3,486 écoles pour 3,915,404 habitans. Comme ces districts sont pris au

hazard, ils peuvent servir à trouver un terme moyen pour toute la République; il en résulte une population actuelle de 24,200,000 individus et un nombre de 20,500 écoles primaires.

Nous avons évalué à 200 liv. la location moyenne des bâtimens dont la jouissance est accordée à l'instituteur et à l'institutrice; ajoutant à cela leurs salaires, la dépense sera de 2,400 liv. pour chaque école primaire : l'ensemble de ces écoles, dans toute la République, coûtera 49,200,000 liv.

Il se présente une question intéressante à soumettre à la Convention. La dépense des écoles primaires doit-elle être supportée en entier par le gouvernement?

Des raisons d'un grand poids paroissent décider négativement cette question.

L'instruction des écoles primaires étant un bienfait dont les avantages s'étendent à tous les citoyens, la nation ne doit en supporter les frais que pour ceux qui sont dans l'impossibilité absolue d'y subvenir, et c'est pour les autres un devoir sacré de contribuer à cette dépense. D'ailleurs, quel emploi et plus noble et plus utile peuvent faire des dons de la fortune ceux qu'elle a favorisés, que celui d'en aider la propagation des lumières? Leur intérêt même leur en fait une loi. Tous les citoyens sans distinction étant appelés à remplir les fonctions du gouvernement et de voter dans les assemblées primaires, plus la masse du peuple sera éclairée, et moins ceux qui jouissent des avantages de la société devront craindre de se voir en danger de les perdre par des délibérations tumultueuses et irréfléchies.

Ce n'est donc point une mesure vexatoire, que d'établir une imposition additionnelle, basée sur les fortunes,

et proportionnée à la quotité de la contribution de chaque citoyen, pour remplir une partie des dépenses occasionnées par l'établissement des écoles primaires.

Les états de contributions, publiés jusqu'à ce jour, donnent un résultat total de 379,222,411 liv. : en l'augmentant d'un dixième, qui s'éleveroit à 37,922,241 liv., il ne resteroit plus à la charge du trésor public qu'une somme de 11,300,000 liv. sur les frais de l'instruction publique, ci . . . . . . . . . . . . . 11,300,000 liv.

Le mode de répartition du sixième en sus qu'on vient d'indiquer, pourroit être choisi de manière à le rendre le moins onéreux qu'il soit possible à ceux qui ne jouissent que d'un petit revenu; mais ces considérations ne sont pas de notre ressort; nous terminerons cet article par les réflexions suivantes.

L'instruction primaire étant bien organisée remplaceroit avec beaucoup d'avantage l'ancien culte public, pour lequel l'assemblée constituante avoit reconnu une dépense de 80,000,000 liv., et qui ne subsiste plus depuis que, conformément aux principes, la liberté des cultes est devenue une des bases de notre constitution.

Enfin, l'expérience et l'examen attentif des localités fait par les représentans du peuple envoyés dans les départemens pour monter l'instruction publique, donneront des moyens de modifier l'établissement des écoles primaires, et peut-être de le réduire beaucoup, sans diminuer son utilité réelle; car, n'en doutons pas, les plans les mieux conçus ont toujours besoin d'être sanctionnés par l'exécution, et la Convention elle-même a plus d'une fois reconnu la vérité de ce principe.

La dépense pour écoles primaires se trouveroit donc réduite à la somme de 11,300,000 liv.

## ÉCOLES CENTRALES.

La population de la République étant estimée de vingt-six millions d'habitans, on auroit 86 à 87 écoles centrales, à raison d'une par population de 300,000 personnes, c'est-à-dire, une par département. Nous les porterons à 92, à cause de cinq écoles établies à Paris.

En prenant un taux moyen pour les communes où ces écoles seront établies, une moitié peut être considérée comme ayant une population au-dessous de 15,000 habitans, et l'autre moitié comme en ayant une supérieure; les villes dont la population excède 60,000 habitans étant en très-petit nombre.

Ainsi, au terme du décret, il se trouve 46 écoles dont les professeurs auront 3,000 liv., et 46 où ils auront un traitement de 4,000 liv.

D'un côté, pour chaque école composée de quatorze

| | | |
|---|---|---|
| professeurs . . . . . . . . . . | 42,000 l. | 4,508,000 liv. |
| De l'autre. . . . . . . . . . | 56,000 | |

Ajoutons, si l'on veut, un excédant de 100,000 liv. pour les communes dont la population s'élève au-dessus de 60,000 ames; il en résultera un total de 4,608,000 liv.

Plus, pour les frais d'expédition, 6,000 livres; ce qui fait 552,000 liv.

On ne peut guère estimer à moins de 50 le nombre *des élèves de la Patrie* peu fortunés et distingués par leurs heureuses dispositions qu'on se propose d'attacher à chaque école centrale, ni porter sur-tout, quant à présent, leur traitement à moins de 1,200 livres; ce qui fait 5,520,000 liv.

Mais un objet important se présente à l'examen; un

seul professeur est-il suffisant pour les parties les plus essentielles de l'enseignement public? Est-ce assez d'un seul professeur de mathématiques, d'un professeur de physique et de chymie expérimentale réunies, d'un seul professeur de langues anciennes et de langues vivantes? Borné éternellement aux premiers élémens, chacun de ces professeurs ne pourra donner à ses leçons le dégré d'étendue nécessaire, ou, s'il prend une marche trop rapide, ses élèves seront bientôt dans l'impossibilité de le suivre. En vain voudroit-il une seconde année achever l'ouvrage de la première; de nouveaux élèves le forceront de revenir sur ses pas et de se renfermer dans le même cercle. Le bien des uns ne pourra jamais s'opérer qu'au détriment des autres.

Quels sont en effet les élèves qui viendront fréquenter d'abord les écoles centrales? des enfans sortis, pour la plupart, tout nouvellement des écoles primaires avec des notions extrêmement légères et superficielles. Il faut donc d'abord les initier à des connoissances dont ils n'auront eu jusqu'ici aucune ou du moins qu'une très-foible idée, et cette première opération exige tous les soins d'un professeur. L'ouvrage que celui-ci auroit ébauché, un autre ou lui-même le perfectionneroit une seconde année, et l'instruction recevroit par-là toute l'étendue dont elle est susceptible.

Observons que l'instruction des écoles centrales sera le dernier terme pour la grande majorité des élèves; elle ne sauroit donc être ni trop développée ni trop complète.

Ainsi le bien public semble exiger qu'il y ait dans chaque école centrale deux professeurs de mathématiques, deux professeurs distincts, l'un de physique et

l'autre de chymie expérimentale ; deux professeurs également de langues anciennes et de langues vivantes : on pourroit même ajouter un second professeur des arts de dessin. Chacun d'eux alterneroit et feroit un cours de deux années ; par-là le nombre des professeurs fixé par la loi seroit augmenté de cinq.

Ce qui donne un excédant de 1,675,000 liv.

Surcroît de dépense qui ne sauroit arrêter, quand on considère l'avantage immense qui doit en résulter pour la République.

N'oublions pas en effet que du succès des écoles centrales dépend le succès des sciences, des lettres et des arts, et que, ne pas leur donner toute l'étendue et toute l'activité dont elles sont susceptibles, c'est paralyser en grande partie l'instruction publique.

Pour toute la dépense des écoles centrales, 12,655,000 l.

---

## ÉCOLES NORMALES.

1°. Quatorze professeurs avec un traitement de 12,000 livres ; ce qui fait 168,000 liv.

C'est aux écoles centrales à vivifier l'école normale ; ce sont elles qui doivent principalement fournir les moyens de se régénérer sans cesse, et de répandre, par une communication non interrompue, les fruits de ses travaux dans toutes les parties de la République. L'école normale doit être le chef-lieu de l'instruction, la métropole des connoissances humaines en France.

On ne peut donc se dispenser d'envoyer chaque année, à l'école normale, un certain nombre d'élèves des écoles

centrales, choisis parmi les jeunes gens sans fortune qui se seroient distingués par leurs talens. Nous supposons deux élèves au moins par école centrale, ce qui forme en tout 184; ils seroient nommés par l'assemblée des professeurs, et ce choix seroit confirmé par l'administration du département. Leur traitement, vu les circonstances actuelles, ne pourroit être moindre de 3,600 l.

| | |
|---|---|
| Total pour les 184 *élèves de la patrie* | 662,400 liv. |
| Ajoutons pour les 14 professeurs . . . . | 168,000 |
| Total pour les écoles normales . . . | 830,400 liv. |

---

## Observations.

En considérant l'instruction publique dans son organisation actuelle, deux réflexions s'offrent d'elles-mêmes à la pensée.

1°. L'enseignement des écoles centrales remplit-il entièrement le but qu'on s'est proposé de donner à l'instruction?

2°. L'école normale suffit-elle pour suppléer à ce que les écoles centrales peuvent laisser à desirer?

Ce n'est point certainement dans le nombre ni dans la nature des objets d'enseignement que l'instruction des écoles centrales peut paroître trop limitée. Sous ce double rapport, elle embrasse tout ce qui lui est possible d'embrasser; mais peut-on espérer que chaque partie d'enseignement y soit portée au dégré d'étendue nécessaire pour son entier et parfait développement? Bornée par la qualité des élèves et par la durée des différens cours, elle se trouve renfermée dans le cercle des élé-

mens ; on ne doute point que des professeurs habiles ne soient en état de s'élancer plus haut : mais des jeunes élèves, peu préparés d'avance, seroient-ils en état de s'élever avec eux? De bons principes, des connoissances générales, du goût, de l'aptitude aux sciences, voilà les principaux fruits qu'on peut attendre de l'instruction des écoles centrales ; elles donneront à la République des hommes plus ou moins instruits : c'est à un troisième dégré d'instruction qu'il appartient de lui donner des savans.

Ce dégré se trouve entièrement dans l'école normale : mais unique dans son genre, suffit-elle pour tous les jeunes républicains qui voudroient trouver des moyens de cultiver de plus en plus leurs talens et d'étendre leurs connoisances? L'éloignement, la difficulté des subsistances ne seroient-ils pas pour la plupart des obstacles insurmontables? On ne sauroit en effet regarder comme suffisant pour toute la République le nombre de deux élèves que nous avons proposés d'attacher à l'école normale.

Peut-être ces considérations pourroient-elles déterminer l'établissement d'un troisième dégré d'instruction distinct et séparé, intermédiaire entre les écoles centrales et l'école normale. Mais nous croyons qu'il existe un moyen plus simple, moins dispendieux et capable de remplir également les vues d'utilité publique qui animent la Convention : ce seroit de tripler dans un petit nombre d'écoles centrales les professeurs dont le genre exige une étude plus suivie, une application plus constante : par-là on épargne des frais d'établissement considérables, on simplifie la marche et on obtient les mêmes résultats.

Nous supposons donc cinq professeurs de plus dans dix écoles centrales seulement; celles qui, par la localité et la population des communes où elles sont établies, semblent devoir être plus particulièrement le foyer des arts, des sciences; le traitement de ces professeurs seroit de 6000 livres; ce qui feroit 300,000 liv.

La bibliothèque nationale, l'école publique des langues orientales, commerciales et diplomatiques, le muséum d'histoire naturelle, coûtent à la nation . . 300,000 liv.

Les écoles de santé. . . . . . . . . . . 410,600 liv.

Nous n'avons pas parlé des observatoires qu'il importe d'organiser sans retard; l'étude de l'astronomie mérite de fixer particulièrement l'attention des législateurs de la France, par l'importance de ses découvertes pour la navigation, et sur-tout par ses rapports essentiels avec le bonheur et la liberté de l'espèce humaine. Les erreurs de l'astrologie, les vaines terreurs qui ont accompagné les éclipses, l'apparition des comètes, assiégent encore, pour ainsi dire, l'entendement humain, et n'attendent, pour y pénétrer, que le retour de l'ignorance. Observons, d'ailleurs, que par-tout la superstition a placé son point d'appui dans un ciel imaginaire, pour agiter et pour asservir la terre, et que rien n'est plus propre à garantir les hommes de ces honteux et funestes effets que la connoissance du vrai systême du monde, et la considération de l'immensité de l'univers.

En établissant comme en Angleterre un bureau de longitudes pour assurer les progrès de l'astronomie, les observatoires coûteront à la République la somme de 60,000 liv.

## CONCLUSION.

Réunissons maintenant les sommes trouvées dans les articles précédens.

| | | |
|---|---|---|
| Nous aurons pour | Les écoles primaires . . | 11,300,000 l. |
| | Les écoles centrales. . . | 12,655,000 |
| | Les écoles normales. . . | 830,400 |
| | L'augmentation de professeurs dans dix écoles centrales. . . . . . | 300,000 |
| | La Bibliothèque nationale, le muséum d'histoire naturelle, l'école de langues orientales. | 300,000 |
| | L'Observatoire . . . . . | 60,000 |
| | Les Écoles de santé. . . | 410,600 |
| Total général . . . . . . . . . . . . . . | | 25,856,000 l. |

Les résultats qu'offre cet apperçu doivent détruire complétement l'idée exagérée qu'on paroît avoir de ce que coûteroit l'instruction publique ; et cette dépense doit devenir moindre, de jour en jour, en raison de la diminution des denrées de première nécessité.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, l'an III.